

Exp. n° 2 sur le n° 115-11-50

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de la Charente-Maritime

COMMUNE de ROYAN

ARRONDISSEMENT de Rochefort

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

CANTON de Royan

Séance du 9 Novembre 1950 194

OBJET :

Combustible pour les écoles primaires

L'an mil neuf cent cinquante, le 9 du mois d Royan, le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Regazoni Charles, en session ordinaire extraordinaire d'après convocations faites le 4 Nov. 1950 194.

NOMBRE

de Conseillers municipaux ayant pris part au vote :

50.088

Etaient présents : MM. Regazoni, Veyssière, Rochedereux, Prugnaud, Chamboulan, Mlle Rikosky MM. Bujard, Baudet, Bouchet, Chazeaud, Counil Couzinet, Domecq, Dufour, Guillaud, Jacquet, Main, Péraudeau, Seugnet, Thirion.

DATE de l'affichage, à la porte de la mairie, du compte rendu de la séance :

Absents : MM. Brotreau, Chollet, Métadier, Reutin, Pouget, Simon, Moulinas.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et a

Le Conseil autorise M. le Maire à passer avec M. BARROT, marchand de charbon à Royan un marché limité à 150.000 frs pour fourniture de charbon aux Ecoles primaires.

La dépense sera imputée au crédit inscrit CH. XXI, art. 3 : chauffage et éclairage des classes.

APPROUVE
La Rochelle, le 28 Nov. 1930
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dejean.

Fait et délibéré à Royen
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme:



Le Maire
Pour le Maire
Adjoint délégué

MARCHE DE GRÉ À GRÉ

OBJET :

Chauffage des écoles
primaires

ENTRE : M. Charles REGAZONI, Maire de la Commune de Royan
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Croix de guerre 1914-1918
Autorisé par délibération du Conseil Municipal
en date du 9 novembre 1950,

ET : M. BARROT Georges, marchand de charbons, rue
Combes de Mons à ROYAN,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

M. BARROT Georges s'engage à fournir et livrer, pendant
l'hiver 1950-1951 le charbon nécessaire au chauffage des
écoles primaires publiques de Royan, aux prix officiels
correspondant à la date de livraison.

Le présent marché est limité à la somme de 150.000 frs
(cent cinquante mille francs).

A ROYAN, le 10 novembre 1950

Le Fournisseur,



le Maire,



APPROUVE

La Rochelle, le 28 Nov. 1950
Pour le Préfet
Le Secrétaire Général
Signé : Dejean.

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 2 Décembre 1950
Le Maire,